

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2454****13 novembre 2010****SOMMAIRE**

<b>Avic Location</b> .....	<b>117749</b>	<b>Horse Company Sàrl</b> .....	<b>117780</b>
<b>Brinkman Trans Holland S.à r.l.</b> .....	<b>117752</b>	<b>Horse Company Sàrl</b> .....	<b>117782</b>
<b>Camelia AG</b> .....	<b>117774</b>	<b>Hôtel Oranienburg S.à.r.l.</b> .....	<b>117784</b>
<b>Comfinex S.à r.l.</b> .....	<b>117754</b>	<b>House and House S.A.</b> .....	<b>117760</b>
<b>Euro Real Estate Britain I S.à r.l.</b> .....	<b>117772</b>	<b>I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A.</b> .....	<b>117788</b>
<b>Fidacta Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>117783</b>	<b>Idea Legno S.à r.l.</b> .....	<b>117789</b>
<b>Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS</b> .....	<b>117757</b>	<b>IECH Europe S.A.</b> .....	<b>117792</b>
<b>GDP</b> .....	<b>117751</b>	<b>Immo Centre Promotion S.à r.l.</b> .....	<b>117792</b>
<b>GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl</b> ...	<b>117754</b>	<b>Immofirst S.A.</b> .....	<b>117792</b>
<b>Genn S.à r.l.</b> .....	<b>117760</b>	<b>Interpro Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>117746</b>
<b>Gestion Administration Défense 915 S.A.</b> .....	<b>117760</b>	<b>Investyor Group S.A.</b> .....	<b>117784</b>
<b>GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l.</b> .	<b>117760</b>	<b>Invik S.A.</b> .....	<b>117792</b>
<b>GGP Lux Co.</b> .....	<b>117761</b>	<b>I.O.S.E.F. 36 S.A.</b> .....	<b>117789</b>
<b>GM Inter Est Maritime S.A.</b> .....	<b>117773</b>	<b>Landex S.A.</b> .....	<b>117774</b>
<b>GM Inter Est Maritime S.A.</b> .....	<b>117773</b>	<b>LL IDDF III Holding Company, S.à r.l.</b> ..	<b>117784</b>
<b>Golf Shack S.A.</b> .....	<b>117774</b>	<b>LSF5 River Investments S.à r.l.</b> .....	<b>117751</b>
<b>Gresham Participations S.A.</b> .....	<b>117776</b>	<b>LSF6 Rio S.à r.l.</b> .....	<b>117789</b>
<b>GSI Holding S.A.</b> .....	<b>117776</b>	<b>Mafluxinvest Holding S.A.</b> .....	<b>117781</b>
<b>GSI Holding S.A.</b> .....	<b>117756</b>	<b>Marsil S.A.</b> .....	<b>117776</b>
<b>Hannibal SCI</b> .....	<b>117783</b>	<b>Mary S.A.</b> .....	<b>117788</b>
<b>Haris Finance S.A.</b> .....	<b>117783</b>	<b>Muha HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>117761</b>
<b>Havana Club Holding S.A.</b> .....	<b>117784</b>	<b>Sand Developments S.A.</b> .....	<b>117781</b>
<b>Higmerr Ealing S.à r.l.</b> .....	<b>117779</b>	<b>SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>117777</b>
<b>Home Plante Deco S.à r.l.</b> .....	<b>117788</b>	<b>Soluna Consulting S.A.</b> .....	<b>117787</b>
		<b>Triton III No. 8 S.à r.l.</b> .....	<b>117761</b>

**Interpro Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 155.983.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stéphane AUCLAIR, Directeur Commercial né le 7 août 1964 à Montreuil (France), demeurant au 6B, rue Drogon à F-57970 Yutz (France)

2.- Monsieur Maurice TERENCE, gérant de société, né le 2 novembre 1963 à Algrange, demeurant au 33, Hameau des 3 Sources à F-57700 Hayange (France)

3.- Monsieur Fabrice MICHEL, Gérant de Société, né le 19 mai 1972 à Metz (France), demeurant au 32, route d'Aoury à F-57530 Servigny-les-Raville (France), et

4.- Madame Lydia NOIRE, Consultante en Recrutement, née le 9 janvier 1968 à Metz (France), demeurant à 5, rue Château Jeannot, F-57100 Thionville

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Titre I<sup>er</sup> - Objet, Raison sociale & Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en matière de recrutement de personnel, mais également l'audit et le conseil en hygiène alimentaire ainsi que la formation professionnelle dans le secteur de l'hygiène alimentaire et plus généralement dans tous les domaines ayant un rapport avec l'Horeca.

Plus généralement, la société pourra procéder à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de INTERPRO CONSULTING S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II - Capital Social & Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7. Cession des parts sociales:**

a) Cession des parts sociales entre associés:

Les associés s'engagent les uns envers les autres, sous peine de nullité, à ne pas transférer à un ou plusieurs associés, les parts sociales provenant de leurs souscriptions respectives, ni celles qu'ils pourraient acquérir lors d'une augmentation de capital, sans les avoir offertes à l'ensemble des associés.

En cas de cession de parts sociales à un associé, les coassociés ont un droit de préemption au prorata de leur participation. La renonciation du droit de préemption par un des associés accroît le droit des autres associés en proportion de leur participation. L'associé cédant devra faire parvenir son intention de céder toute ou partie de ces titres à un associé par lettre recommandée avec accusé de réception à chacun des co-associés. La lettre recommandée avec accusé de réception devra mentionner le prix de vente. En outre, elle devra mentionner expressément que les autres associés peuvent acquérir les titres offerts en vente, par préférence, au prorata de leur participation dans la société.

Les co-associés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la réception de la lettre recommandée avec AR pour faire part de leur volonté de préempter ou pas. Les co-associés devront dans la lettre indiquer s'ils préemptent pour la totalité de leur participation ou pour partie tout en spécifiant le pourcentage pour lequel ils préemptent. L'avis de passage de la poste vaut réception de la lettre recommandée et fera courir le délai des 30 jours.

Le défaut de réponse dans le délai de 30 jours vaut renonciation au droit de préemption et l'associé cédant sera libre de procéder à la cession notifiée dans sa lettre recommandée avec accusé de réception. Dans l'hypothèse où un associé n'entendrait pas acquérir la totalité des titres à laquelle il aurait proportionnellement droit, les autres associés auront la faculté d'acquérir le solde des titres mis en vente et ce proportionnellement au nombre de titres de la société, dont lesdits associés sont propriétaires directement ou indirectement à la date de l'offre. Si un seul associé accepte l'offre, il pourra acquérir l'entièreté des titres offerts en vente.

En cas de préemption, la cession devra être régularisée dans les 30 jours de la réception de la lettre recommandée avec accusé de réception par le cédant soit, le cas échéant, dans les 30 jours de la fixation de la valeur des parts sociales par l'expert comptable. En cas de désaccord sur le prix de cession, les associés désigneront d'un commun accord un expert comptable qui évaluera le prix des parts sociales en prenant la moyenne de la valeur des titres déterminée selon trois méthodes comptables de son choix. En cas de désaccord sur la désignation de l'expert, ce dernier sera désigné par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg saisi par l'associé le plus diligent. Le coût de l'évaluation des titres sera supporté par les associés cessionnaires au prorata de leur participation. L'expert comptable devra évaluer les titres au jour de la décision de préemption.

b) En cas de cession entre vifs à des non-associés ou pour cause de mort (ou mise sous tutelle ou curatelle) à des non-associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. En cas de cession à un tiers, les parties s'engagent les unes avec les autres, sous peine de nullité, à ne pas transférer à un tiers, les parts sociales provenant de leur souscription respective, ni celles qu'elles pourraient acquérir lors d'une augmentation de capital, sans les avoir offertes à l'ensemble des associés. L'associé cédant devra faire parvenir une lettre recommandée avec accusé de réception à chaque associé ainsi qu'à la société indiquant l'identité complète du cessionnaire ainsi que le prix de vente des parts sociales. Les associés disposent de 30 jours pour agréer ou refuser l'agrément du cessionnaire. Chaque associé devra faire parvenir sa décision d'agrément ou de refus d'agrément par lettre recommandée avec accusé de réception à la société endéans ce délai. Le défaut de réponse par l'un quelconque des associés endéans ce délai, vaudra agrément dans le chef de l'associé faisant défaut.

Le refus d'agrément ne peut donner lieu à aucun recours.

De même en cas de décès, chaque associé devra faire connaître sa décision d'agrément du/des héritier(s) endéans les 30 jours de la connaissance du décès de l'associé. L'absence de décision endéans ce délai vaudra agrément dans le chef de l'associé faisant défaut.

En cas de cession à un non-associé ou en cas de décès d'un associé, les associés restants/survivants ont un droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société. La renonciation d'un ou de plusieurs associés à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres associés proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Les associés restants doivent exercer ce droit de préemption endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé (suite vente à un tiers ou suite à un décès).

En cas de désaccord sur la valeur des parts sociales, les associés désigneront d'un commun accord un expert comptable qui évaluera la valeur des parts sociales en prenant la moyenne de la valeur des titres déterminée selon trois méthodes comptables de son choix. En cas de désaccord sur la désignation de l'expert comptable, ce dernier sera désigné par le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg saisi par l'associé le plus diligent. Le coût de l'évaluation des titres sera supporté par les associés cessionnaires au prorata de leur participation. Si la valeur ainsi déterminée par l'expert est supérieure ou inférieure de 10% par rapport au prix de vente des titres au tiers, le prix de vente fixé dans la lettre du cédant sera retenu. Si la valeur ainsi déterminée par l'expert s'écarte de plus de 10% en plus ou en moins, le prix de vente des titres sera la valeur des titres déterminée par l'expert. En cas de décès, la valeur des titres sera celle déterminée par l'expert comptable désigné comme indiqué ci-dessus.

En cas d'exercice du droit de préemption que ce soit dans le cadre d'une vente à un tiers ou en cas de décès, la cession doit intervenir au plus tard dans les 30 jours de la décision de préemption ou le cas échéant de la fixation de la valeur des titres par l'expert. L'expert devra évaluer les titres au jour du décès ou au jour de la décision de préemption.

A défaut d'agrément et/ou de préemption et à défaut pour l'assemblée générale d'avoir, soit trouvé un acquéreur pour l'ensemble des titres en vente, soit d'avoir fait racheter les titres par la société elle-même, la valeur déterminée par l'expert comptable telle qu'indiquée ci-avant, dans les trente jours de la décision de refus de préemption (ou de la date à laquelle la décision devrait intervenir), le refus d'agrément sera caduc et la cession pourra être faite au cessionnaire initialement proposé.

En cas de demande simultanée de cession d'actions soit par divers cédants, au profit d'un même cessionnaire, soit par un même cédant au profit de divers cessionnaires, l'assemblée générale traitera individuellement chaque demande d'agrément suivant les règles ci-dessus.

**Art. 8** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelques motifs que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### Titre III - Administration & Gérance

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts [3/4] du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### Titre IV - Dissolution & Liquidation

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### Titre V - Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence ce jour et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Stéphane AUCLAIR, préqualifié, dix parts sociales . . . . .	10
2. Monsieur Maurice TERENCE, préqualifié, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
3. Monsieur Fabrice MICHEL, préqualifié, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
4. Madame Lydia NOIRE, préqualifiée, six parts sociales . . . . .	6
Total cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social est établie à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
2. Monsieur Fabrice MICHEL, Gérant de Société, né le 19 mai 1972 à Metz (France), demeurant au 32, route d'Aoury à F-57530 Servigny-les-Raville (France) est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous le présent acte.

Signé: Stéphane AUCLAIR, Maurice TERENCE, Fabrice MICHEL, Lydia NOIRE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3160. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136048/167.

(100155913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

### **Avic Location, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.917.

#### — STATUTS

L'an deux mille dix, le seize septembre

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur Philippe FELT, gérant de sociétés, né le 16 mai 1968 à Metz (France), demeurant à 36, rue des Erables, F-57070 Saint Julien-les-Metz,

ici représenté par Monsieur Benoit LOCKMAN, né le 9 août 1980 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

2. C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B107579 ayant son siège social au L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg,

ici représentée par Monsieur Benoit LOCKMAN, né le 9 août 1980 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Lesquelles procurations resterons, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée, AVIC LOCATION, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'import-export, la vente, l'achat et la location de véhicules motorisés, de véhicules industriels, utilitaires ou de tourisme, de véhicules de transport de personnes et/ou de marchandises, de matériel de manutention et de génie civil;

- la location, avec ou sans chauffeur, de voitures, de véhicules utilitaires, industriels ou de tourisme, neufs ou d'occasion, y compris les motos et les cyclomoteurs;

- l'import-export, l'achat, la vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion;

- la gestion de parc automobile;

- éventuellement, dans le cadre de son activité de location, la mise à disposition des utilisateurs de matériels, de personnel, spécialisé ou non.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques, licences et autres droits se rattachant à ses brevets, marques, licences ou pouvant les compléter.

Elle fournira et assurera tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «AVIC LOCATION», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Fentange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites comme suit:

1. Monsieur Philippe FELT prénommé, soixante-quatre parts sociales . . . . .	64
2. C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A. préqualifiée, soixante et une parts sociales . . . . .	61
TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

## **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.000,.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe FELT, gérant de sociétés, né le 16 mai 1968 à Metz (France), demeurant à 36, rue des Erables, F-57070 Saint Julien-les-Metz.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant.

Les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. LOCKMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41346. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134568/129.

(100154261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**GDP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.342.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134668/10.

(100154245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**LSF5 River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.824.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 1<sup>er</sup> octobre 2010, LAC/2010/43013, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société LSF5 River Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 108.824, constituée par acte

du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No1099 du 26 octobre 2005, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134755/23.

(100153698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Brinkman Trans Holland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 129.978.

In the year two thousand and ten, on the fifth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company existing under Dutch law GLOBAL LOGISTIC GROUP HOLDING B.V. (Netherlands), with registered office in NL7825 GC EMMEN, Curiestraat, 2, registered at the registry of commerce of GRONINGEN under number 01141224.

here represented by Mr. Claude Geiben, attorney at law, with professional address in L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, by virtue of a proxy given in Emmen, on the 24<sup>th</sup> of September 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The appearing party acting, as said herebefore, in his capacity as sole quotaholder and partner of the private limited liability company BRINKMAN TRANS HOLLAND S.à r.l. having its registered office in L-5326 CONTERN, 8, rue Goell, formed by a deed drawn up by the undersigned notary, at that time residing in Remich, on May 25<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1863, on September 1<sup>st</sup>, 2007, registered at the Company and Trade Register of Luxembourg under section B, number 129.978.

The Articles of Association have been modified for the last time by a deed drawn up by the undersigned notary on August 6<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2238, of September 12<sup>th</sup>, 2008.

The agenda of this meeting is as follows:

1. Resolution to dissolve the Company and put it into liquidation for the purpose of being wound up.
2. Appointment of a liquidator.
3. Determination of the liquidator's authority and powers, in compliance with articles 141 through 151 of the Luxembourg companies law, as amended.
4. Miscellaneous.

The sole shareholder acting as said before, requested the undersigned notary to authenticate all of the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the Company before its term, as it is hereby resolved, and to put it into liquidation, in order that it be wound up by its liquidator, in accordance with articles 141 and following provisions of the Luxembourg law on commercial companies.

*Second resolution*

The general meeting resolves to nominate as a sole and exclusive liquidator Mr. Michael Hendrik Albert BRINKMAN, companies director, born on September 29<sup>th</sup>, 1970 in DE WIJK (the Netherlands), with professional address in NL-7825 GC EMMEN, Curiestraat, 2.



*Third resolution*

The general meeting resolves to confer to the liquidator all authority and powers as regulated and defined in articles 141 through 151 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended. The general meeting resolves to grant mandate to the sole liquidator to liquidate the Company in conformity with the aforementioned law.

The general meeting postpones the fixing of the emoluments and remunerations of the liquidator to the end of the liquidation proceedings.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société du droit des Pays-Bas GLOBAL LOGISTIC GROUP HOLDING B.V., avec siège social à NL-7825 GC EMMEN, Curiestraat, 2, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de GRONINGEN sous le numéro 01141224.

ici représenté par Monsieur Claude Geiben, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé donnée à EMMEN, le 24 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée BRINKMAN TRANS HOLLAND S.à.r.l., avec siège social à L-5326 Contern, 8, rue Goell, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de ce temps notaire de résidence à Remich, en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1863, du 1<sup>er</sup> septembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.978.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 6 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2238, du 12 septembre 2008.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Définition des pouvoirs du liquidateur, en conformité avec les articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Divers.

Le comparant agissant comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société avant son terme, comme elle est par la présente dissoute, et de la mettre en liquidation, en vue de la réalisation de tous ses avoirs par le liquidateur, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de seul et unique liquidateur Mr. Michael Hendrik Albert BRINKMAN, directeur de sociétés, né le 29 septembre 1970 à DE WIJK (Pays-Bas), professionnellement résident à NL-7825 GC EMMEN, Curiestraat, 2.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs et autorité tels que prévus par la loi luxembourgeoise, définis aux articles 141 à 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi.

L'assemblée décide de remettre la décision sur la fixation des émoluments et rémunérations du liquidateur jusqu'à la fin des opérations de la liquidation.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en entête des présentes.

Et après relecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. LAC/2010/44270. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135318/103.

(100154891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**GE Holdings Forint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: HUF 3.600.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.405.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 5 octobre 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Saadat Mahmood se ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer en son remplacement pour une durée d'un an renouvelable Mme Lesly Japlit, née le 10 septembre 1979, à LEGAZPI ALBAY, Philippines résidant professionnellement 32, Colombia House, 3<sup>rd</sup> Floor, Reid Street, HM 11 Hamilton.

Le mandat du nouveau gérant B prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134669/18.

(100153745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Comfinex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 155.919.

**STATUTS**

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Guzal TADJIEVA, directrice, née à Tachkent (Ouzbékistan), le 1<sup>er</sup> janvier 1972, demeurant à F-92400 Courbevoie, 20, Avenue Léonard de Vinci,

ici représentée par Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de COMFINEX S.à r.l., (ciaprès la "Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

##### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Madame Guzal TADJIEVA, prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500, EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

##### *Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.-Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
- 2.-Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Guzal TADJIEVA, directrice, née à Tachkent (Ouzbékistan), le 1<sup>er</sup> janvier 1972, demeurant à F-92400 Courbevoie, 20, Avenue Léonard de Vinci,

- 3.-La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luca DI FINO, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 5 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3322. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134606/112.

(100154351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

#### **GSI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GSI HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010134680/11.

(100154360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF  
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 141.810.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, acting in her capacity as special mandatory in the name and on behalf of the directors of "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF FIS", having its registered office in L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, by virtue of a power of attorney conferred to her by the board of directors of the said company in written resolutions of the directors passed as of 28 September 2010.

The certified true extract of the written resolutions of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF -FIS" has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 8<sup>th</sup>, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2455 of 8 October 2008. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on May 5<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1121 of May 29<sup>th</sup>, 2010.

2) According to Article 5.2. of the articles of incorporation, the issued share capital of the Company is set at one million six hundred and twelve thousand nine hundred twenty-six United States dollars and twenty cents (US \$1,612,926.20) divided into one hundred and sixty-one million two hundred ninety-two thousand six hundred and twenty (161,292,620) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share, each fully paid up

3) According to article 5.1 of the articles of incorporation, the authorised share capital of the Company is set at two and a half billion US dollars (US\$2,500,000,000.-) consisting of two hundred and fifty billion (250,000,000,000) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$0.01.-) per Share.

4) The board of directors has been empowered pursuant to an authority given on 6 January 2010 to increase the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital on such terms as they shall see fit. The board of directors is authorised to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In the board resolutions of 28 September 2010, the board of directors has decided to increase the subscribed capital by an amount of one hundred and thirty thousand fifty United States dollars (US\$ 130,050.-) in order to reach the amount of one million seven hundred and forty-two thousand nine hundred and seventy-six United States dollars and twenty cents (US\$ 1,742,976.20) by creating and issuing thirteen million five thousand (13,005,000) new shares with a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share in the sub-fund FCM SUB-FUND 1 of the Company.

The new shares in the company were issued in consideration for a contribution to the company of a loan portfolio valued at seventy million four hundred and seventy-seven thousand eight hundred and forty-seven United States dollars (US\$ 70,477,847) and all the shares held by FLAGSTONE REASSURANCE SUISSE S.A. in the company Haute Route Re Ltd with its registered office at Crawford House, 23 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda valued at fifty-one million three hundred and twenty-nine thousand sixty-four United States dollars (US\$ 51,329,064) less a rounding difference in the amount of US\$ 2,081 according to the below mentioned report of the Réviseur d'entreprises.

The contribution in kind, in the aggregate amount of one hundred and twenty-one million eight hundred and four thousand eight hundred and thirty United States dollars (US\$ 121,804,830) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one hundred thousand and fifty United States dollars (US\$ 130,050.-) to the nominal share capital account of the company; and

(ii) the balance of one hundred and twenty-one million six hundred seventy-four thousand seven hundred and eighty United States dollars (US\$ 121,674,780) to the share premium account of the company.

The board of directors has accepted the subscription of the thirteen million five thousand (13,005,000) new shares in the sub-fund FCM SUB-FUND 1 of the company by FLAGSTONE REASSURANCE SUISSE S.A. with registered office at 1 rue du Collège, CH-1929 Martigny, Switzerland.

*Auditor*

The contribution in kind has been the subject of a report of the Réviseur d'entreprises, MAS LUXEMBOURG, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pursuant to article 32-1 of the 1915 Luxembourg Law on Commercial Companies, which report is dated 23 September 2010, a copy of which will remain attached to the present deed for the purpose of registration, and the conclusion of which report reads as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution Amounting to USD 121.804.830 does not correspond at least to the aggregate number and to the nominal value of the shares to be issued (USD 130.050) plus the share premium (USD 121.674.780).

Our report has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net asset value of the Fund nor any assurance as to the future viability of the Fund, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability.

Our report is intended solely for the Shareholders of the Fund, the Board of the Fund and the “CSSF” and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent.”

As a result of this resolution, article 5.2 of the articles of incorporation is modified and will now read as follow:

“ **5.2.** The Company has an issued share capital of one million seven hundred and forty-two thousand nine hundred seventy-six United States dollars and twenty cents (US\$1,742,976.20) divided into one hundred and seventy-four million two hundred ninety-seven thousand six hundred and twenty (174,297,620) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share, each fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand one hundred euro (€ 6.100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

#### **Traduction française du procès-verbal qui précède.**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Belinda HENIG, employée privée, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF -FIS", ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société dans des résolutions adoptées en sa réunion du 28 septembre 2010.

Une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de cette réunion faisant état desdites résolutions restera annexée aux présentes, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le comparant.

Laquelle comparante, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF -FIS" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2008, numéro 2455. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 mai 2010, numéro 1121.

2) Suivant l'article 5.2. des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à un million six cent douze mille neuf cent vingt-six dollars US vingt cents (US\$ 1.612.926,20) divisé en cent soixante et un millions deux cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt (161.292.620) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01 US\$) par Action, chacune intégralement libérée.

3) Suivant l'article 5.1. des statuts, le capital autorisé est fixé à deux milliards cinq cent millions US\$ (2,500,000,000.- US\$) formé de deux cent cinquante milliards d'actions (250,000,000,000) d'une valeur nominale d'un centime US\$ (0,01 US\$) chacune.

4) Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration le 6 janvier 2010 afin d'augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites de son capital autorisé selon les termes que le Conseil fixera. Le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

Dans ses résolutions du 28 Septembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit d'un montant de cent trente mille cinquante dollars US (US\$ 130.050), afin de le porter à un million sept cent quarante deux mille neuf cent soixante-seize dollars US vingt cents (US\$ 1.742.976,20) par la création et l'émission de treize millions cinq mille (13.005.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime US\$ (0,01 US\$) chacune dans le sous-fonds FCM SUB-FUND 1 de la société.

Les nouvelles actions de la société ont été émises en considération d'un prêt évalué à soixante-dix millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cent quarante-sept dollars US (US\$ 70.477.847) et toutes les actions détenues par FLAGSTONE REASSURANCE SUISSE S.A. dans la société Haute Route Re Ltd ayant son siège social à Crawford House, 23 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes évalué à cinquante et un millions trois cent vingt-neuf mille soixante-quatre dollars US (US\$ 51,329,064) moins une différence d'un montant de US\$ 2,081, selon le rapport ci-dessous des Réviseurs d'entreprises.

L'apport en nature, d'un montant total de cent vingt et un millions huit cent quatre mille huit cent trente dollars US (US\$ 121,804,830.) devra être alloué comme suit:

(i) un montant de cent trente mille cinquante dollars US (US\$ 130.050) sera attribué au compte capital social nominal de la société; et

(ii) le solde de cent vingt et un millions six cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt dollars US (US\$ 121.674.780) sera attribué au compte de prime d'émission de la société.

Le Conseil d'Administration accepte la souscription de treize millions cinq mille (13.005.000) nouvelles actions dans le sous-fonds FCM SUB-FUND 1 de la société par FLAGSTONE REASSURANCE SUISSE S.A., avec siège social à 1 rue du Collège, CH-1929 Martigny, Suisse.

#### *Expertise*

L'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par le Réviseur d'entreprises, MAS LUXEMBOURG, avec siège social à 6C, Parc d'Activités Syndall, L-5365 Munsbach conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, rapport daté du 23 septembre 2010 dont une copie sera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui et dont la conclusion est la suivante:

#### *Conclusion*

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution Amounting to USD 121.804.830 does not correspond at least to the aggregate number and to the nominal value of the shares to be issued (USD 130.050) plus the share premium (USD 121.674.780).

Our report has no other purpose, and in particular does not give an audit assurance on the net asset value of the Fund nor any assurance as to the future viability of the Fund, nor of its liquidity, solvency or potential future profitability.

Our report is intended solely for the Shareholders of the Fund, the Board of the Fund and the "CSSF" and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent."

En conséquence, l'article 5.2. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.2.** La Société a un capital social souscrit d'un million sept cent quarante-deux mille neuf cent soixante-seize US dollars vingt cents (US\$ 1.742.976,20) divisé en cent soixante-quatorze millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt (174.297.620) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01 US\$) par Action, chacune intégralement libérée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement six mille cent euros (EUR 6.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2010. LAC/2010/43021. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134653/164.

(100153686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 200.200,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

—  
Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 11 octobre 2010, il a été décidé:

- d'accepter la démission de M. Saadat Mahmood de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer en son remplacement pour une durée d'un an renouvelable Mme Lesly Japlit, née le 10 septembre 1979, à LEGAZPI ALBAY, Philippines résidant professionnellement 32, Colombia House, 3<sup>rd</sup> Floor, Reid Street, HM 11 Hamilton.

Le mandat du nouveau gérant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134670/18.

(100154349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Genn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7462 Moesdorf (Mersch), 25, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 81.797.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010134671/12.

(100154055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24.08.2010*

Les actionnaires de la société GESTION ADMINISTRATION DEFENSE 915 S.A. réunis le 24.08.2010 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24.08.2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134673/13.

(100153792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**House and House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 septembre 2010*

Aux termes d'une délibération en date du 16 septembre 2010, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 16 septembre 2010:

- Madame Herber Claudia, employée privée, née le 6 septembre 1965 à Irmenach (Allemagne), demeurant professionnellement 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Kustura Ivica, administrateur démissionnaire.



Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
House and House S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010135002/20.

(100152751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**GGP Lux Co., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 852.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.947.

Par résolutions signées en date du 5 octobre 2010, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de Réviseur d'entreprise de KPMG AUDIT, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134674/12.

(100154322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Muha HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Triton III No. 8 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.899.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having as share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 199 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B143899 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 2.30 p.m., with Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Delphine JAUGEY, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the Company to "Muha HoldCo S.à r.l."
2. To re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.
3. To create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E

shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4. To increase the share capital of the Company by an aggregate amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen million seven hundred twenty-seven thousand five hundred six euro and eight cents (EUR 13,727,506.08) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of ten point nine seven two zero zero four eight six four euro (EUR 10.972004864) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of ten point nine eight two zero zero four eight six four euro (EUR 10.982004864) per share, by a contribution in cash by the existing shareholders.

5. To decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08) so as to reduce it from its current amount of thirteen million seven hundred twenty-seven thousand five hundred six euro and eight cents (EUR 13,727,506.08) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of ten point nine seven two zero zero four eight six four euro (EUR 10.972004864) so as to reduce it from its current amount of ten point nine eight two zero zero four eight six four euro (EUR 10.982004864) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

6. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

7. To amend the financial year of the Company.

8. To amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions and, in particular, the rights and privileges attached to each class of shares.

9. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Muha HoldCo S.à r.l."

*Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares, one hundred twentyfive thousand (125,000) class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares, one hundred twentyfive thousand (125,000) class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares, and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, which are all held as follows:

- Triton Fund III LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered under number 1080 ("Triton Fund III General Partner LP"), acting through its general partner Triton Managers III Limited, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered under number 98417 ("Triton Managers III Limited") ("Triton Fund III LP"): one million one hundred sixteen thousand eight hundred fifty (1,116,850) ordinary shares;

- Triton Fund III G LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III G LP”): sixteen thousand seven hundred eighty (16,780) ordinary shares;
- Triton Fund III No. 2 LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III No. 2 LP”): ninety-one thousand eight hundred (91,800) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F No. 2 LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III F&F No. 2 LP”): two thousand three hundred thirty (2,330) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F No. 3 LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III F&F No. 3 LP”): six thousand five hundred sixty (6,560) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F G LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III F&F G LP”): three thousand six hundred twenty (3,620) ordinary shares;
- Triton Fund III F&F No. 4 LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III F&F No. 4 LP”): nine thousand ninety (9,090) ordinary shares;
- Triton Fund III Executives LP, with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, acting through its general partner Triton Fund III General Partner L.P., acting through its general partner Triton Managers III Limited (“Triton Fund III Executives LP”): two thousand three hundred ninety (2,390) ordinary shares; and
- Triton Fund III F&F L.P., with registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, (“Triton Fund III F&F L.P.”) acting through its general partner TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29, Esplanade (1<sup>st</sup> Floor), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA: five hundred eighty (580) ordinary shares.

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting resolves to create, in addition to the ordinary shares, nine (9) new classes of shares, namely the class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares and class I shares, and to convert nine thousand nine hundred (9,900) existing ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each into one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

As a result of such conversion, the extraordinary general meeting acknowledges that the shares in the Company are now held as follows:

- Triton Fund III LP: one million one hundred eight thousand three (1,108,003) ordinary shares, nine hundred eighty-three (983) class A shares, nine hundred eighty-three (983) class B shares, nine hundred eighty-three (983) class C shares, nine hundred eighty-three (983) class D shares, nine hundred eighty-three (983) class E shares, nine hundred eighty-three (983) class F shares, nine hundred eighty-three (983) class G shares, nine hundred eighty-three (983) class H shares and nine hundred eighty-three (983) class I shares;
- Triton Fund III G LP: sixteen thousand six hundred fifty-four (16,654) ordinary shares, fourteen (14) class A shares, fourteen (14) class B shares, fourteen (14) class C shares, fourteen (14) class D shares, fourteen (14) class E shares, fourteen (14) class F shares, fourteen (14) class G shares, fourteen (14) class H shares and fourteen (14) class I shares;
- Triton Fund III No. 2 LP: ninety-one thousand seventy-one (91,071) ordinary shares, eighty-one (81) class A shares, eighty-one (81) class B shares, eighty-one (81) class C shares, eighty-one (81) class D shares, eighty-one (81) class E shares, eighty-one (81) class F shares, eighty-one (81) class G shares, eighty-one (81) class H shares and eighty-one (81) class I shares;
- Triton Fund III F&F No. 2 LP: two thousand three hundred twelve (2,312) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares;
- Triton Fund III F&F No. 3 LP: six thousand five hundred six (6,506) ordinary shares, six (6) class A shares, six (6) class B shares, six (6) class C shares, six (6) class D shares, six (6) class E shares, six (6) class F shares, six (6) class G shares, six (6) class H shares and six (6) class I shares;
- Triton Fund III F&F G LP: three thousand five hundred ninety-three (3,593) ordinary shares, three (3) class A shares, three (3) class B shares, three (3) class C shares, three (3) class D shares, three (3) class E shares, three (3) class F shares, three (3) class G shares, three (3) class H shares and three (3) class I shares;

- Triton Fund III F&F No. 4 LP: nine thousand eighteen (9,018) ordinary shares, eight (8) class A shares, eight (8) class B shares, eight (8) class C shares, eight (8) class D shares, eight (8) class E shares, eight (8) class F shares, eight (8) class G shares, eight (8) class H shares and eight (8) class I shares;

- Triton Fund III F&F L.P.: five hundred seventy-one (571) ordinary shares, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share.

- Triton Fund III Executives LP: two thousand three hundred seventy-two (2,372) ordinary shares, two (2) class A shares, two (2) class B shares, two (2) class C shares, two (2) class D shares, two (2) class E shares, two (2) class F shares, two (2) class G shares, two (2) class H shares and two (2) class I shares.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of thirteen million seven hundred twenty-seven thousand five hundred six euro and eight cents (EUR 13,727,506.08) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of ten point nine seven two zero zero four eight six four euro (EUR 10.972004864) so as to raise it from its current amount of one cent (EUR 0.01) per share to an amount of ten point nine eight two zero zero four eight six four euro (EUR 10.982004864) per share by a contribution in cash of an aggregate amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08).

The amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the shareholders of the Company resolved to accept the payment and to increase the nominal value of each existing share by an amount of ten point nine seven two zero zero four eight six four euro (EUR 10.972004864).

#### *Fifth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of thirteen million seven hundred fifteen thousand six euro and eight cents (EUR 13,715,006.08) so as to reduce it from its current amount of thirteen million seven hundred twenty-seven thousand five hundred six euro and eight cents (EUR 13,727,506.08) to an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of ten point nine seven two zero zero four eight six four euro (EUR 10.972004864) so as to reduce it from its current amount of ten point nine eight two zero zero four eight six four euro (EUR 10.982004864) per share to an amount of one cent (EUR 0.01) per share and to allocate the surplus to the share premium account.

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares, one thousand one hundred (1,100) class A shares, one thousand one hundred (1,100) class B shares, one thousand one hundred (1,100) class C shares, one thousand one hundred (1,100) class D shares, one thousand one hundred (1,100) class E shares, one thousand one hundred (1,100) class F shares, one thousand one hundred (1,100) class G shares, one thousand one hundred (1,100) class H shares and one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

#### *Seventh resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend the Company's financial year so that it shall start each year on the first day of January and end on the last day of December.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves that the Company's current financial year which started on the first day of April 2010 shall end on the last day of December 2010.

#### *Eighth resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows: "The Company will exist under the name of "Muha HoldCo S.à r.l." As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the "Ordinary shares"), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the "Class A shares"), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the "Class B shares"), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the "Class C shares"), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the "Class D shares"), one thousand one hundred (1,100) class E shares

(the “Class E shares”), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the “Class F shares”), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the “Class G shares”), one thousand one hundred (1,100) class H shares (the “Class H shares”) and one thousand one hundred (1,100) class I shares (the “Class I shares”) (together referred to as the “shares” and each a “share”). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 22 and 23 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

“ **Art. 20. Financial Year.** The Company’s financial year starts on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.”

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

“ **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of Class A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five point five per cent (5.5%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three point five per cent (3.5%) of the nominal value of the Class H shares, and then,
- the holders of Class I shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three (3%) of the nominal value of the Class I shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class I shares, based on their respective shareholding in the Class I shares.

Should no Class I shares be in issue or should all the Class I shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s)

or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

“ **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares, Class H shares and Class I shares to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 22 for the appropriation of profits.”

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 2.45 p.m..

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at five thousand one hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de Triton III No.8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 199 du 29 janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-143899 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre LECHANTRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Delphine JAUGEY, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en “Muha HoldCo S.à r.l.”.

2. Re-dénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

3. Création, en complément des parts sociales ordinaires, de neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant

une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize million sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize million sept cent vingt-sept mille cinq cent six euros et huit centimes (EUR 13.727.506,08) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de dix virgule neuf sept deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,972004864) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à dix virgule neuf huit deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,982004864) par part sociale, par un apport en numéraire et en nature des associés existants.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize million sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08) afin de le porter de son montant actuel de treize million sept cent vingt-sept mille cinq cent six euros et huit centimes (EUR 13.727.506,08) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de dix virgule neuf sept deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,972004864) afin de le porter de son montant actuel de dix virgule neuf huit deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,982004864) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

6. Fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

7. Modification de l'exercice social en cours de la société.

8. Modification des articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus, et en particulier, les droits et privilèges attachés à chaque catégorie de parts sociales.

9. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Muha HoldCo S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de re-dénommer les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes détenues comme suit:

- Triton Fund III LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, enregistré sous le numéro 1080 («Triton Fund III General Partner L.P.»), agissant par son general partner Triton Managers III Limited, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier,

Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, enregistré sous le numéro 98417 («Triton Managers III Limited») («Triton Fund III LP»): un million cent seize mille huit cent cinquante (1.116.850) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III G LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III G LP»): seize mille sept cent quatre-vingts (16.780) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III No.2 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P. agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III No.2 LP»): quatre-vingt-onze mille huit cents (91.800) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.2 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III F&F No.2 LP»): deux mille trois cent trente (2.330) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.3 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III F&F No.3 LP»): six mille cinq cent soixante (6.560) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F G LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III F&F G LP»): trois mille six cent vingt (3.620) parts sociales ordinaires;

- Triton Fund III F&F No.4 LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund III No.4 G LP»): neuf mille quatre-vingt-dix (9.090) parts sociales ordinaires; et

- Triton Fund III Executives LP, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, agissant par son general partner Triton Fund III General Partner L.P., agissant par son general partner Triton Managers III Limited («Triton Fund Executives LP»): deux mille trois cent quatre-vingt-dix (2.390) parts sociales ordinaires; et

- Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA («Triton Fund III F&F L.P.»), agissant par son general partner TFF III Limited, une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29, Esplanade (1<sup>er</sup> étage), St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA: cinq cent quatre-vingts (580) parts sociales ordinaires.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de créer, en complément des parts sociales ordinaires, neuf (9) nouvelles catégories de parts sociales dénommées parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H et parts sociales de catégorie I et conversion de neuf mille neuf cent (9.900) parts sociales ordinaires existantes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune en mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette conversion, l'assemblée générale extraordinaire prend acte que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

- Triton Fund III LP: un million cent-huit mille trois (1.108.003) parts sociales ordinaires, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie A, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie C, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie D, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie E, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie F, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie G, neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie H et neuf cent quatre-vingt-trois (983) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III G LP: seize mille six cent cinquante-quatre (16.654) parts sociales ordinaires, quatorze (14) parts sociales de catégorie A, quatorze (14) parts sociales de catégorie B, quatorze (14) parts sociales de catégorie C, quatorze (14) parts sociales de catégorie D, quatorze (14) parts sociales de catégorie E, quatorze (14) parts sociales de catégorie F, quatorze (14) parts sociales de catégorie G, quatorze (14) parts sociales de catégorie H et quatorze (14) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III No.2 LP: quatre-vingt-onze mille soixante-et-onze (91.071) parts sociales ordinaires, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie A, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie B, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie C, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie D, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie E, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie F, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie G, quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie H et quatre-vingt-une (81) parts sociales de catégorie I;



- Triton Fund III F&F No.2 LP: deux-mille trois cent douze (2.312) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F No.3 LP: six mille cinq cent six (6.506) parts sociales ordinaires, six (6) parts sociales de catégorie A, six (6) parts sociales de catégorie B, six (6) parts sociales de catégorie C, six (6) parts sociales de catégorie D, six (6) parts sociales de catégorie E, six (6) parts sociales de catégorie F, six (6) parts sociales de catégorie G, six (6) parts sociales de catégorie H et six (6) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F G LP: trois mille cinq cent quatre-vingt-treize (3.593) parts sociales ordinaires, trois (3) parts sociales de catégorie A, trois (3) parts sociales de catégorie B, trois (3) parts sociales de catégorie C, trois (3) parts sociales de catégorie D, trois (3) parts sociales de catégorie E, trois (3) parts sociales de catégorie F, trois (3) parts sociales de catégorie G, trois (3) parts sociales de catégorie H et trois (3) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F No.4 LP: neuf mille dix-huit (9.018) parts sociales ordinaires, huit (8) parts sociales de catégorie A, huit (8) parts sociales de catégorie B, huit (8) parts sociales de catégorie C, huit (8) parts sociales de catégorie D, huit (8) parts sociales de catégorie E, huit (8) parts sociales de catégorie F, huit (8) parts sociales de catégorie G, huit (8) parts sociales de catégorie H et huit (8) parts sociales de catégorie I;

- Triton Fund III F&F L.P.: cinq cent soixante-et-onze (571) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de catégorie A, une (1) part sociale de catégorie B, une (1) part sociale de catégorie C, une (1) part sociale de catégorie D, une (1) part sociale de catégorie E, une (1) part sociale de catégorie F, une (1) part sociale de catégorie G, une (1) part sociale de catégorie H et une (1) part sociale de catégorie I.

- Triton Fund III Executives LP: deux mille trois cent soixante-douze (2.372) parts sociales ordinaires, deux (2) parts sociales de catégorie A, deux (2) parts sociales de catégorie B, deux (2) parts sociales de catégorie C, deux (2) parts sociales de catégorie D, deux (2) parts sociales de catégorie E, deux (2) parts sociales de catégorie F, deux (2) parts sociales de catégorie G, deux (2) parts sociales de catégorie H et deux (2) parts sociales de catégorie I;

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize millions sept cent vingt-sept mille cinq cent six euros et huit centimes (EUR 13.727.506,08) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de dix virgule neuf sept deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,972004864) afin de le porter de son montant actuel d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale à dix virgule neuf huit deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,982004864) par part sociale, par un apport en numéraire d'un montant total de treize millions sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08).

Le montant de treize millions sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, les associés de la Société ont décidé d'accepter ledit paiement et d'augmenter la valeur nominale de chaque part sociale existante d'un montant de dix virgule neuf sept deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,972004864).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize millions sept cent quinze mille six euros et huit centimes (EUR 13.715.006,08) afin de le porter de son montant actuel de treize millions sept cent vingt-sept mille cinq cent six euros et huit centimes (EUR 13.727.506,08) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de dix virgule neuf sept deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,972004864) afin de le porter de son montant actuel de dix virgule neuf huit deux zéro zéro quatre huit six quatre (EUR 10,982004864) par part sociale à un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et allocation du surplus ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de fixer le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G, mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence chaque année le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel de la Société qui a commencé le premier jour d'avril 2010 se terminera le dernier jour de décembre 2010.

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1, 5, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 1 paragraphe 3 aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination sociale Muha HoldCo S.à r.l.» En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires («parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A («parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B («parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C («parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D («parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E («parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F («parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G («parts sociales de Catégorie G»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H («parts sociales de Catégorie H») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I («parts sociales de Catégorie I»), ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée. Sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi et à l'exception toutefois des droits afférents aux distributions de dividendes ou l'attribution du boni de liquidation par la Société (y compris lors de sa dissolution ou liquidation), tels que prévu aux articles 22 et 23 des présents statuts, les droits et obligations afférents aux parts sociales sont identiques.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être constitué sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé afin de régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou encore pour affecter ces fonds à la réserve légale.»

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, tels que déterminés sur base des règles comptables applicables au Luxembourg, il sera prélevé cinq pour cent (5%) destiné à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5%) de la valeur nominale des parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie F, ensuite,

- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie H, et enfin,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie I auront droit de percevoir, pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois pour cent (3 %) de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie I ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leur détention respective de parts sociales de Catégorie I.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie I ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie I viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution concernée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de part sociale émise, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie I sur base de leur détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer tout doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 17 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales Ordinaires, de parts sociales de catégorie A, de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C, de parts sociales de catégorie D, de parts sociales de catégorie E, de parts sociales de catégorie F, de parts sociales de catégorie G, de parts sociales de catégorie H et de parts sociales de catégorie I dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et en fonction des proportions telles que prévues à l'article 22 concernant la répartition des profits.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille cent euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra. Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. JONAS, P.A. LECHANTRE, D. JAUGEY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11649. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010134187/595.

(100153183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.830.

In the year two thousand and ten, on the sixth of October.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Euro Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 49, boulevard Prince Henri; L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.824,

in its capacity as sole shareholder of Euro Real Estate Britain I S.à r.l., here represented by, Mr Gilles RALET, attorney at law, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 6 August 2010, which remained attached and has been registered with the previous deed of amendment hereinafter referred, signed on August 10, 2010 before Maître Martine SCHAEFFER, number 1507 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on the 12 August 2010 with the relation LAC/2010/36042, deposited at the Register of Commerce on August 17, 2010 under the reference L100126750.

The presaid company EURO REAL ESTATE BRITAIN I S.à r.l. is a "société à responsabilité limitée", registered at the R.C.S. Luxembourg B 152.830, and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated April 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1272 of June 17, 2010.

The Articles of Incorporation have lastly been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2059 of October 1, 2010.

The appearing party representing the entire share capital explained to the notary that, due to an error in the number of shares representing the capital after an increase, the new Article 5 in the THIRD RESOLUTION should read in its English version:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000.-) represented by four thousand (4000) shares in registered form, having a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Register of Commerce and in the coordinated Articles.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung**

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, im Amtssitze in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Euro Real Estate Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend gemäss dem Luxemburger Gesetz, mit Sitz in 49, boulevard Prince Henri; L-1724 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 152.824,

in ihrer Eigenschaft als einziger Anteilhaber von Euro Real Estate Britain I S.à r.l., hier vertreten durch Herrn Gilles RALET, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht welche am 6. August 2010 erteilt wurde, und welche einer modifizierenden Urkunde des unterzeichneten Notars vom 10. August 2010 beigefügt blieb, Nummer 1507 ihres Répertoire und welche einregistriert wurde in Luxemburg bei der Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, am 12. August 2010, Nummer LAC/2010/36042 und hinterlegt beim Handelsregister am 17. August 2010 unter der Referenz L100126750.

Die vorgenannte Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURO REAL ESTATE BRITAIN I S.à r.l., eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 152.830, mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar

Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 27. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1272 vom 17. Juni 2010.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 10. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°2059 vom 1. Oktober 2010.

Der Erschienene erklärte dass, laut einer Urkunde über eine außerordentliche Aktionärsversammlung aufgenommen in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, durch die unterzeichnende Notarin am 10. August 2010, die Anzahl der Aktien infolge einer Kapitalerhöhung falsch angegeben wurde in der englischen Fassung und dass demzufolge Artikel 5 der Satzung in der englischen Sprache folgendermassen lauten muss

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand Great Britain Pounds (GBP 100,000.-) represented by four thousand (4000) shares in registered form, having a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Der Erschienene beantragt diese Berichtigung bei dem Firmenregister sowie in den Koordinierten Statuten einzutragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dereselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Ralet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. LAC/2010/44275. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136587/85.

(100156564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**GM Inter Est Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 78.861.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134675/10.

(100154377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**GM Inter Est Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 78.861.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134676/10.

(100154378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Golf Shack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 41.586.

—  
*Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02 avril 2010*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Michel GERARD du poste de commissaire. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire jusqu'en 2013, la société LUXREVISION Sàrl avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et inscrite registre de commerce et des sociétés sous le numéro B40.124.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2010.

GOLF SHACK S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010134677/15.

(100153808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Camelia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 47.563.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 octobre 2010 que:

- Monsieur Matthijs BOGERS a démissionné de ses mandats d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Kemal AKYEL a démissionné de son mandat d'Administrateur;
- Monsieur Stéphane HEPINEUZE a démissionné de son mandat d'Administrateur;
- La société EUROPEAN TRUST SERVICES (Luxembourg) SARL a démissionné de son mandat de Rechnungskommissar.

Ont été nommés en remplacement:

- Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant qu'Administrateur,
- Monsieur Jean-Nicolas dit John WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz, ayant son adresse professionnelle au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant qu'Administrateur,
- Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en tant qu'Administrateur,
- La société FIDU-CONCEPT SARL, domiciliée au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136, en tant que Commissaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Enfin, le siège social de la société a été transféré du 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Stéphane HÉPINEUZE.

Référence de publication: 2010136281/29.

(100154740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Landex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 94.711.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «LANDEX S.A.» (la «Société»), ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 août 2003, numéro 874.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Mylène Basso, employée privée, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la dite liste de présence que les trente deux (32) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance de l'actionnaire.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Changement d'adresse de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur,

Monsieur Eddy Dôme, expert comptable, demeurant au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

- Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BASSO, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 septembre 2010 Relation: LAC/2010/41983 Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010136659/59.

(100156664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Gresham Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 69.872.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134679/9.

(100154236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Marsil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 139.230.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136100/34.

(100155211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**GSI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.227.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 juin 2010*

1. MM. Eric MAGRINI et Philippe TOUSSAINT ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.



Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GSI HOLDING S.A.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010134681/19.

(100154371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 130.835.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company (the Meeting):

SIG ASSET HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey GY1 4EL, Channel Islands, registered with the registry of companies in Guernsey under company registration number 28883 (the Sole Shareholder),

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. SIG ASSET HOLDINGS LIMITED is the sole shareholder of SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, on July 25, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of September 28, 2007 number 2138 (the Company);

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*);
2. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l. as liquidator (*liquidateur*) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;
6. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy-holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg *société à responsabilité limitée*, with its registered office at 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155.181 as Liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-et-unième jour du mois de septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu*

SIG ASSET HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernesey GY1 4EL, les Îles Anglo-Normandes, immatriculée au registre des sociétés de Guernesey sous le numéro d'enregistrement 28883 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. SIG ASSET HOLDINGS LIMITED est l'associé unique de SIG Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, le 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 septembre 2007, numéro 2138 (la Société);

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
  2. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l. en tant que liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
  4. Décision de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
  5. Décision selon laquelle le Liquidateur aura droit à une indemnité particulière;
  6. Décision d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;
- et
7. Divers.

Sur ce, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181 en tant que Liquidateur en rapport avec la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout de ce qui est requis pour la liquidation de la Société et de disposer des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de ses fonctions.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura le droit d'effectuer tous les actes et de réaliser toutes les opérations, y compris celles et ceux qui sont visés à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, déléguer, pour des opérations ou des tâches spécifiquement déterminées, quelques-uns de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur sera autorisé à faire des paiements anticipés sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions possibles et pour la meilleure contrepartie possible, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura droit à une indemnité particulière.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 1.200.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41662. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136753/143.

(100156240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Highmerr Ealing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 140.868.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société HIGHMERR EALING S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140868 et CENTRALIS S.A., société anonyme ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113474, a été dénoncé avec effet au 11 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134682/12.

(100154315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Horse Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 145.490.

L'an deux mille dix.

Le sept septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

La société anonyme Partners Enchères S.A., établie et ayant son siège à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 100.582,

ici représentée par Ernest SAKSIDA, employé privé, demeurant à Altwies agissant en sa qualité d'administrateur unique, suite à une résolution prise lors d'une assemblée générale extraordinaire du 25 février 2010, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 800 du 19 avril 2010,

associée unique de la société Horse Company SARL, avec siège social à L-5671 Altwies, 12, route de Filsdorf, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.490, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 mars 2009, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 831 du 17 avril 2009, modifiée suivant acte Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 8 juin 2009, publié au dit Mémorial, Numéro 1395 du 20 juillet 2009.

Elle déclare d'abord céder à Wilfrid WENDLING, employé privé, demeurant à L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle, cent parts sociales de la société pour le prix de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR)

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Ernest SAKSIDA, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique Wilfrid WENDLING, préqualifié, prend en assemblée générale extraordinaire les résolutions suivantes:

1) Il donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

2) Il décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'élevage de chevaux pour compte propre, l'exploitation de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

3) Il décide de transférer le siège social d'Altwies à Remich.

4) Suite à la résolution qui précède il décide de modifier l'article 2 des statuts et lui donne la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Remich."

5) Il fixe l'adresse de la société à L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

6) Il accepte la démission de Ernest SAKSIDA, employé privé, demeurant à L-5671 Altwies, 2, route de Filsdorf de ses fonctions de gérant et lui donne décharge.

7) Il se nomme gérant pour une durée indéterminée.

8) La société est engagée par la seule signature du gérant unique.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SAKSIDA, WENDLING, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 septembre 2010 REM 2010 / 1225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134683/56.

(100153614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Mafluxinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.580.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente septembre.

Par devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange

A comparu:

Monsieur Eddy WIRTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg; agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Armand MEYERS, demeurant au 57A Dieweg B-1180 Uccle (Belgique),

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme MAFLUXINVEST HOLDING S.A., R.C. Luxembourg section B 98580 ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu en date du 15 décembre 2003, publié au mémorial C n° 254 du 3 mars 2004.

- que le capital social de la société MAFLUXINVEST HOLDING S.A., s'élève actuellement à 12.434.000,00 €, représenté par 100 actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- que le soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

- qu'en tant qu'actionnaire unique, le soussigné déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

- que le soussigné déclare que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que le soussigné donne décharge aux administrateurs de la société.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, le comparant, a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent quatre-vingt-cinq euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: WIRTZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12125. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 13 octobre 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010137139/40.

(100156439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Sand Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.572.

—  
L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SAND DEVELOPMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 142572, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2735 du 10 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg. Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. LAC/2010/44451 Reçu douze euros (12.- €)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136181/49.

(100155888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Horse Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 28, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 145.490.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 octobre 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010134684/11.

(100153976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**Hannibal SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 1.661.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 24 août 2010 que:

- Mrs Mara Mac Killen a démissionné de ses fonctions de gérant unique au sein de la Société avec effet immédiat; et
- La société Nine Signoret Aix, avec siège social au 4, rue Marivaux F-75002 Paris, France, enregistrée au R.C.S. Paris sous le numéro 512 922 279, est nommé gérant unique de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134687/15.

(100153992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Fidacta Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.559.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes FIDUPLAN SA, avec siège social sis au 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.563.

L'Assemblée Générale décide de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136002/28.

(100155861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Haris Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.988.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134689/10.

(100154335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Havana Club Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 45.633.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010134690/12.

(100154309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Hôtel Oranienburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9411 Vianden, 126, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 133.976.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134691/9.

(100153983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**LL IDDF III Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 22.120,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 83.778.

*Extrait des décisions de l'associé unique*

En date du 4 octobre 2010 l'associé unique de la société a décidé de renouveler les mandats de gérants suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Frank Krile, demeurant professionnellement au 30, The Bond, Hickson Road, Level 7, AUS - NSW 2000 Millers Point, Australie.

- Monsieur Eng Peng Ooi, demeurant professionnellement au 510, Thomson Road, 07-02, SLF Building, SGP - 298135 Singapore, Singapour.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

En même date, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Pricewaterhouse-Coopers S.à.r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Richard Brekelmans

*Mandataire*

Référence de publication: 2010134906/23.

(100152567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**Investyor Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 155.943.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Fund Solutions SCA, une société en commandite par actions, constituée et existante sous les lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 154.626,



ici représenté par son gérant Fund Solutions GP S.à r.l., ici représentée par son gérant Monsieur Marek DOMAGALA, employé privé, demeurant professionnellement à 2, rue des Dahlias, L1411 Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «INVESTYOR GROUP S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à CENT VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 125.000,-) divisé en CENT MILLE (100.000) actions d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les actions sont nominatives, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la société.

Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra exceptionnellement le 28 mars 2012 à 16.30 heures.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

Fund Solutions SCA, prémentionnée . . . . .	100.000 actions
Total: . . . . .	100.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Joseph MAYOR, directeur de sociétés, né le 24 mai 1962 à Durban (République d'Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
  - b) Madame Martine GRUNBAUM, directrice de sociétés, née le 19 juin 1964 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
  - c) Monsieur Elo ROZENCWAJG, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> mars 1948 à Berlin (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 

Monsieur Geert DIRKX, commissaire aux comptes, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
- 4) Est nommé administrateur délégué à la gestion journalière Monsieur Joseph Mayor, prénommé.
- 5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur délégué à la gestion journalière et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 6) Le siège social est fixé au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Domagala et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43991. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135486/161.

(100154890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

#### **Soluna Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 86.926.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 23 septembre 2010 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Yves KASEL, né le 18 novembre 1976 à Ettelbrück, demeurant professionnellement à L-2110 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault, de sa fonction d'administrateur et

de nommer la société anonyme PRESIDENTIAL PARTNERS, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22569 avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur et a décidé que son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Me Claude PAULY

*Le mandataire*

43, rue Emile Lavandier

L-1924 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2010135616/22.

(100154399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Home Plante Deco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 162, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 113.301.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 août 2010.

Référence de publication: 2010134693/11.

(100154356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**I.B.M.S. - International Business and Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134697/9.

(100153844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Mary S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.402.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010136101/34.

(100155212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.774.

---

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24.08.2010*

Les actionnaires de la société I.O.S.E.F. 36 S.A. réunis le 24.08.2010 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 24.08.2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010134698/12.

(100153793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Idea Legno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 105.913.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010134699/9.

(100154365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 410.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

---

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 dated 1 December 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 16 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°679 dated 31 March 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR421,375 (four hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR11,000 (eleven thousand euro) to an amount of EUR410,375 (four hundred ten thousand three hundred seventy-five euro) by the cancellation of 88 (eighty-eight) ordinary shares of the Company with a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR421,375 (four hundred twenty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,371 (three thousand three hundred seventyone) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twentyfive euro) each, by an amount of EUR11,000 (eleven thousand euro) to an amount of EUR410,375 (four hundred ten thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,283 (three thousand two hundred eighty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 88 (eighty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR11,000 (eleven thousand euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 3,283 (three thousand two hundred eighty-three) ordinary shares.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR410,375 (four hundred ten thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,283 (three thousand two hundred eighty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 septembre 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.934, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2869 du 1

décembre 2008, modifié la dernière fois selon un acte de Maître Carlo Wersandt du 16 février 2010, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations CN°679 du 31 mars 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR421.375 (quatre cent vingt et un mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR11.000 (onze mille euros) à un montant de EUR410.375 (quatre cent dix mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'annulation de 88 (quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR421.375 (quatre cent vingt et un mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.371 (trois mille trois cent soixante et onze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR11.000 (onze mille euros) à un montant de EUR410.375 (quatre cent dix mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.283 (trois mille deux cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 88 (quatre-vingt-huit) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR11.000 (onze mille euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 3.283 (trois mille deux cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR410.375 (quatre cent dix mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.283 (trois mille deux cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 octobre 2010. LAC/2010/43017. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134756/131.

(100154076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

**IECH Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 148.674.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134700/10.

(100154246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Immo Centre Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 24.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010134702/10.

(100154220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Immofirst S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 86.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010134704/11.

(100153926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

---

**Invik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 138.554.

Lors de l'Assemblée Générales des actionnaires tenue le 26 juillet 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Messieurs Mikael Holmberg demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, Mikael Larsson demeurant professionnellement au 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Suède et Madame Schröder Anja demeurant professionnellement au 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Madame Marie-France Fiordaliso comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Marie-France FIORDALISO.

At the Annual General Meeting of shareholders held in Luxembourg on July 26<sup>th</sup> 2010 it has been resolved the following:

1. to reelect Mr. Mikael Larsson residing professionally to 18, Skeppsbron SE-103 13 Stockholm, Sweden, Mr. Mikael HOLMBERG residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg and Mrs. Anja Schröder residing professionally to 7, avenue Jean-Pierre Pescatore L-2324 Luxembourg as directors of the company until the next annual general meeting.

2. to reelect Mrs Marie-France Fiordaliso as commissaire aux comptes of the company until the next annual general meeting.

Marie-France FIORDALISO.

Référence de publication: 2010135013/23.

(100153141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

---